

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
LE GARDE AMIS INC.	2019520				Le 09 juin 2023		
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone			téléphone		
Club Le Marais				(506) 380-0777			
Adresse				L			
1620 boulevard Dieppe Dieppe NB E1A 8P5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
ýleigh Roy			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	lement		limite pour	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.		24(1		09 juin 2023		<u>ao ia eememmo</u>	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que plusieurs codes d'absence ne sont pas inscris sur les registres de présence des deux groupes. L'exploitant doit s'assurer que le registre de présence indique si l'absence est due à la maladie ou à tout autre empêchement.							
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas que prévoit l'article 46.		27(c) 14 ju		14 jui	n 2023		
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que le consentement pour l'administration de médicament manque dans un des 12 dossiers vérifiés. L'exploitant doit s'assurer que le consentement est rempli par les parents.							
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consenteme parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de service d) de permettre l'administration de soins d'urgence à l'enfant.		27(c	i)	14 jui	n 2023		
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspe soins d'urgence manque dans un des 12 doss est rempli par les parents.							
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les e personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y s apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, se débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiq indiquant le nom de l'enfant.	ont erviettes,	40(1)(a)	14 jui	n 2023		
Commentaires : Lors de l'inspection, l'inspectrice a observé que 4 bouteilles d'eau sur 8 ne portent pas le nom de l'enfant. L'exploitant doit s'assurer que les effets personnels des enfants portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.							
48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfairest bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou s'apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étique indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin	son tuteur	48(2	2)	14 jui	n 2023		

rrêté pour l'accomplissement de mesures correctives Règlem	Règlement	Date limite pour	Date d'attestation			
		être conforme	de la conformité			
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice étiquetées avec le nom de l'enfant. L'exploitant doit soient étiquetés avec le nom de l'enfant.						
Commentaires généraux						
Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe la libres à l'extérieur.	collation, les jeu	x libres à l'intérieu	ır et les jeux			
Lors de l'inspection, l'inspectrice observe que l'orientation des éducatrices sont attentives aux besoins des enfants.	enfants est faite o	de façon positive	et que les			
Le ratio est respecté lors de l'inspection.						
original signé par						
Kyleigh Roy		e 09 juin 2023				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date					
original signé par						
Jackie Doiron	Le 09 juin 2023					

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée